

**Administration communale
D'AUDERGHEM
Service Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12**

B – 1160 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : urb/mt/4/07/1152 (Mme R. Snaps)
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.23/s.417
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

**Objet : AUDERGHEM. Chaussée de Wavre, 1606
Remplacement d'un garde-corps et aménagement d'une terrasse en toiture des annexes.
(Régularisation)**

En réponse à votre lettre du 10 août 2007, en référence, reçue le 13 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 août 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur l'immeuble sis 1606, chaussée de Wavre, qui forme avec l'immeuble mitoyen (n°1604) un ensemble inscrit sur la liste de sauvegarde (AG 22/09/1994).

Le projet vise à remplacer une balustrade partielle existant sur le pourtour de la toiture plate d'un garage et d'un volume - dénommé 'l'orangerie' - par une nouvelle rambarde en fer forgé.

Le remplacement de cette balustrade est motivé par sa mise aux normes de sécurité vu l'occupation faite de la toiture plate en terrasse accessible depuis le jardin.

De manière générale, la CRMS déconseille l'occupation des plate-formes qui servent de toitures à des corps annexes. Dans le cas présent, non seulement le garage et 'l'orangerie' bordent un chemin public qui débouche dans la rue Vandergoten, mais ils se situent également à proximité immédiate de la passerelle de l'ancien chemin de fer où passe la Promenade régionale verte.

Cette proximité posera inévitablement des problèmes de vues.

Dans ces conditions, la CRMS n'encourage pas cet aménagement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. S. Plompen); A.A.T.L. – D.U. (M. M. Briard).